



VILLE D'INGRÉ

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION(S) / 2027

Tout dossier de subvention doit être complet et rendu dans les délais fixés par la Ville (p.10).

Nature de la demande	Montant
☐ À La Ville d'Ingré ☐ Au CCAS d'Ingré (un seul choix possible)	
☐ Fonctionnement global et/ou	€
☐ Projet (subvention exceptionnelle)	€

- Renseignements d'ordre administratif et juridique -

Nom - Sigle :		
N°RNA - Registre National des Associations (obligatoire) : W _ _ _ _ _ ou à défaut celui du récépissé Préfecture		
Date de déclaration en Préfecture :		
Publication au J.O. :		
Adresse du Siège Social :		
Représentant.e légale (personne désignée par les statuts)	Prénom : NOM :	Mail : Tél :
Personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)	Prénom : NOM :	Mail : Tél :



VILLE D'INGRÉ

- MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS -

	Dont CDD Temps de travail :	Dont CDI Temps de travail :
Nombre de salarié(s) :	- %	- %
	- %	- %
Dont emploi(s) aidé(s) :	- %	- %
	- %	- %
	- %	- %
Montant des achats de prestations ou interventions (intervenants sportifs, GUSO,...) : €		
Masse salariale annuelle : €	Dont aides à l'emploi : €	
Nombre autre encadrement* :	Dont indemnisés :	Dont bénévoles :
Fédération de rattachement :		Coût annuel fédération : €

* Bénévoles, Personnes engagées pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex. Service Civique), Personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique.

Locaux associatifs mis à disposition par la Ville	
Local associatif dédié ☐ Oui ☐ Non	Lieu(x) :
Local associatif partagé ☐ Oui ☐ Non	Lieu(x) :
Local de stockage dédié ☐ Oui ☐ Non	Lieu(x) :
Local de stockage partagé ☐ Oui ☐ Non	Lieu(x) :



VILLE D'INGRÉ

- RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER -

Situation des comptes année 2026	
Caisse :	€
Banque ou CCP :	€
Livrets épargne :	€
Placements :	€
TOTAL :	€
RECETTES :	€
DÉPENSES :	€
EXCÉDENT OU DÉFICIT :	€

Une copie de votre état bancaire de comptes ainsi que les états de comptes sur livret pourront vous être demandés à tout moment.

RÉSULTATS FINANCIERS 2026			
Dépenses	MONTANT	Recettes	MONTANT
Frais Généraux <i>Secrétariat (papier, timbres, téléphone), assurances, loyers et charges locatives, eau, gaz, électricité, réparations, entretien, maintenance, acquisitions petits matériels de fonctionnement, dons</i>		Subventions <i>Précisez type et nom : Communes, Conseil Départemental, Conseil Régional, État, aides aux transports</i>	
-		-	
-		-	
-		-	
Frais liés aux Activités <i>Fournitures, impression et de publicité, réception, buvette, alimentation (banquet, galette, goûter,...), cachets, spectacles, expositions, déplacements, locations de matériels et de salles, redevances (SACEM et autres) et taxes, frais de compétitions</i>		Recettes Courantes <i>Cotisations membres actifs, membres honoraires, autres</i>	
-		-	
-		-	
-		-	
Frais de Personnel <i>Rémunérations, salaires, charges sociales, formation, frais de déplacement, indemnités, honoraires</i>		Recettes des Activités <i>Participation usagers (cours, stages,...), billetterie, buvette, autres (loto, repas, galette,...), soirées, location matériel et emplacement, ventes diverses</i>	
-		-	
-		-	
Investissements <i>Acquisitions matériel et mobilier, remboursements d'emprunts</i>			
-			
-			
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	

* Selon l'activité de votre association et son mode de gestion comptable (année scolaire ou civile), merci d'indiquer les données de votre compte de résultat pour la saison 2025-2026, ou l'état de votre budget annuel à la date de la demande. Ex : une association sportive, fonctionnant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026, fournira les données de son compte de résultat au 31 août 2026, ainsi que l'état de sa trésorerie en début et fin de saison. Une association fonctionnant avec un budget à l'année civile, transmettra l'état de son budget 2025 à la date de la demande (au 15 septembre, par exemple), ainsi que celui de sa trésorerie en début d'année et au mois de septembre 2026.

N.B : Les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



VILLE D'INGRÉ

BUDGET PREVISIONNEL			
Le total des dépenses doit être <u>égal</u> au total des recettes			
Dépenses	MONTANT	Recettes	MONTANT
Frais Généraux <i>Secrétariat (papier, timbres, téléphone), assurances, loyers et charges locatives, eau, gaz, électricité, réparations, entretien, maintenance, acquisitions petits matériels de fonctionnement, dons</i>		Subventions <i>Précisez type et nom : Communes, Conseil Départemental, Conseil Régional, État, aides aux transports</i>	
-		-	
-		-	
-		-	
Frais liés aux Activités <i>Fournitures, impression et de publicité, réception, buvette, alimentation (banquet, galette, goûter,...), cachets, spectacles, expositions, déplacements, locations de matériels et de salles, redevances (SACEM et autres) et taxes, frais de compétitions</i>		Recettes Courantes <i>Cotisations membres actifs, membres honoraires, autres</i>	
-		-	
-		-	
-		-	
Frais de Personnel <i>Rémunérations, salaires, charges sociales, formation, frais de déplacement, indemnités, honoraires</i>		Recettes des Activités <i>Participation usagers (cours, stages,...), billetterie, buvette, autres (loto, repas, galette,...), soirées, location matériel et emplacement, ventes diverses</i>	
-		-	
-		-	
Investissements <i>Acquisitions matériel et mobilier, remboursements d'emprunts</i>			
-			
-			
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	

Montant de la cotisation annuelle par adhérent.e							
- 15 ans	15 - 18 ans	+ 18 ans	Membres honoraires	Autre :	Autre :	Autre :	Autre :
€	€	€	€	€	€	€	€



VILLE D'INGRÉ

- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES -

ADHÉRENTS	2026	2027
Nombre d'adhérents <i>(en nombre)</i>		
Dont Ingréens <i>(en nombre)</i>		
Dont mineurs <i>(en nombre)</i>		
Actions en faveur de l'accueil de personnes en situation de handicap	----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- -----	----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- -----
VIE LOCALE		
Participation au Forum des associations <i>(entourer)</i>	OUI / NON	OUI / NON
Participation à d'autres manifestations sur la commune <i>(à détailler : nom de la manifestation et nombre d'adhérents présents)</i>	----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- -----	----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- ----- -----
Manifestations organisées par l'association elle-même <i>(lister)</i>	- - - - - -	- - - - - -
Nombre total de public touché <i>(pour toutes les manifestations organisées dans l'année)</i>		<i>prévisionnel</i>
Participation au Groupe de Travail Vie Associative*	OUI / NON	OUI / NON
Participation aux Rencontres Associatives*	OUI / NON	OUI / NON

* En 2022, la Ville a lancé un appel aux associations souhaitant faire partie d'un groupe de réflexion sur la Vie Associative. Ce collectif, constitué d'associations volontaires, d'élus et d'agents, se réunit tous les trimestres pour partager des informations et travailler à moderniser la Vie Associative ingréenne. En parallèle, des Rencontres Associatives, ouvertes à tous, sont organisées à l'initiative des associations elles-mêmes, pour créer un espace d'échanges autour de thématiques définies. Lors de ces séances, un rapporteur consigne les questions et demandes qui en ressortent et les transmet aux services de la Ville. Ces sujets font alors l'objet de discussions et de réponses lors du Groupe de Travail Vie Associative suivant.



VILLE D'INGRÉ

Présentation du bilan des actions menées pour l'année 2026

Bilan qualitatif et public présent

Présentation des activités envisagées pour l'année 2027

Projet et nombre de public attendu



VILLE D'INGRÉ

- COMPLÉMENT : BILAN PROJET 2026 -

Associations ayant reçu une subvention exceptionnelle pour projet en 2026

Si vous avez déjà transmis votre bilan aux services ne tenez pas compte de ce feuillet.

Rappel titre du projet :

Le projet a abouti : ☐ Oui ☐ Non, pourquoi :

Type de publics touchés : Nombre de personnes bénéficiaires :

BUDGET RÉALISÉ*					
DÉPENSES			RECETTES		
Objet	Prévu	Réalisé	Objet	Prévu	Réalisé
Frais Généraux <i>Secrétariat (papier, timbres, téléphone), assurances, loyers et charges locatives, eau, gaz, électricité, réparations, entretien, maintenance, acquisitions petits matériels de fonctionnement, dons</i>			Subventions <i>Communes, Conseil Départemental, Conseil Régional, État, aides aux transports, autres (mécénat, partenaires,...)</i>		
-			-		
-			-		
-			-		
Frais liés aux Activités <i>Fournitures, impression et de publicité, réception, buvette, alimentation (banquet, galette, goûter,...), cachets, spectacles, expositions, déplacements, locations de matériels et de salles, redevances (SACEM et autres) et taxes, frais de compétitions</i>			Recettes Courantes <i>Cotisations membres actifs, membres honoraires, autres</i>		
-			-		
-			-		
-			-		
Frais de Personnel <i>Rémunérations, salaires, charges sociales, formation, frais de déplacement, indemnités, honoraires</i>			Recettes des Activités <i>Participation usagers (cours, stages,...), billetterie, buvette, autres (loto, repas, galette,...), soirées, location matériel et emplacement, ventes diverses</i>		
-			-		
-			-		
-			-		
Investissements <i>Acquisitions matériel-mobilier, remboursements d'emprunts</i>			Autres Recettes <i>Dons, produits financiers (intérêts), produits exceptionnels, partenariat, mécénat, emprunts</i>		
-			-		
-			-		
-			-		
TOTAL DES DÉPENSES			TOTAL DES RECETTES		

* Ce tableau s'adresse uniquement aux associations qui ont perçu une subvention exceptionnelle, dont le montant attribué a servi à financer un projet précis, et non le fonctionnement global de l'association.

N.B : Les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



VILLE D'INGRÉ

- COMPLÉMENT : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2027 - Projet

Titre du projet :

Objet :

Objectifs :

Publics ciblés : Nombre de bénéficiaires attendu :

Lieu(x) : Date(s) prévue(s) :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes

DÉPENSES		RECETTES	
Objet	Prévu	Objet	Prévu
Frais Généraux <i>Secrétariat (papier, timbres, téléphone), assurances, loyers et charges locatives, eau, gaz, électricité, réparations, entretien, maintenance, acquisitions petits matériels de fonctionnement, dons</i>		Subventions - État - Région - Département - Villes . . - Autres . .	
Frais liés aux Activités <i>Fournitures, impression et de publicité, réception, buvette, alimentation (banquet, galette, goûter,...), cachets, spectacles, expositions, déplacements, locations de matériels et de salles, redevances (SACEM et autres) et taxes, frais de compétitions</i>		Recettes Courantes <i>Cotisations membres actifs, membres honoraires, autres</i>	
-		-	
-		-	
-		-	
Frais de Personnel <i>Rémunérations, salaires, charges sociales, formation, frais de déplacement, indemnités, honoraires</i>		Recettes des Activités <i>Participation usagers (cours, stages,...), billetterie, buvette, autres (loto, repas, galette,...), soirées, location matériel et emplacement, ventes diverses</i>	
-		-	
-		-	
-		-	
Investissements <i>Acquisitions matériel-mobilier, remboursements d'emprunts</i>		Autres Recettes <i>Dons, produits financiers (intérêts), produits exceptionnels, partenariat, mécénat, emprunts</i>	
-		-	
-		-	
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Le versement de la subvention se fait sur présentation du bilan (cf p. 7) et des factures.



VILLE D'INGRÉ

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR -

Je soussigné(e) (NOM et Prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- que l'association souscrit au Contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (accéder au décret en cliquant [ICI](#) et au guide pratique en cliquant [ICI](#) ou en vous rendant sur www.associations.gouv.fr et sur www.ingre.fr/associations/espace-associations)
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte (accéder au texte en cliquant [ICI](#) ou en vous rendant sur www.associations.gouv.fr et sur www.ingre.fr/associations/espace-associations)
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, en numéraire ou en nature) sur les 3 derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
☐ Inférieur ou égal à 500.000€ ☐ Supérieur à 500.000€
(déclaration obligatoire et montants fixés par le droit européen sur les aides d'état)
- Demander une subvention ordinaire de : €
- Demander une subvention exceptionnelle de : €
- Que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association.
> Joindre un RIB à votre demande.

Fait à Ingré, le

Signature

**Dossier complet à retourner
impérativement avant le 15 octobre 2026
avec toutes les pièces demandées**



VILLE D'INGRÉ

Mode d'emploi

1. Télécharger, remplir et signer ce dossier (imprimer si pas de signature numérique)
2. Préparer une copie des pièces justificatives suivantes :
 - ☐ Vos statuts pour une première demande ou si modification depuis votre dernière demande
 - ☐ Un relevé d'identité bancaire et postal
3. Transmettre l'ensemble des documents
 - soit en format papier, auprès du Service Culture – Vie Associative
 - soit en format numérique, par mail à l'adresse vie-associative@ingre.fr

Partie réservée au service		
Demande reçue le :		
Dossier complet	☐ NON ☐ OUI	Éléments manquants :

Service Culture - Vie Associative
Espace Culturel Lionel Boutrouche - 33, route d'Orléans 45140 Ingré
02 36 47 73 65 / vie-associative@ingre.fr
www.ingre.fr/Associations/EspaceAssociations

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service municipal de la Culture. Ce traitement est destiné à permettre le subventionnement et le suivi des associations ainsi que la tenue d'un répertoire des associations ingréennes. La base légale du traitement est fondée sur l'article 6.1.e du RGPD, l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la commune d'Ingré.

Les données collectées sont réservées à l'usage des services municipaux des Archives, du Cabinet du Maire, de la Direction générale des services et des Moyens généraux ainsi qu'à celui d'autres services en fonction du type des associations concernées : Culture, Centre communal d'action sociale (CCAS), Direction aménagement du territoire, patrimoine et développement durable (DATPDD), Jeunesse, Sports / Éducation. La durée de conservation des données est variable. En ce qui concerne ce formulaire,



VILLE D'INGRÉ

elles sont conservées définitivement pour les demandes déposées par les associations ingréennes et 10 ans pour les demandes déposées par les associations extérieures à la commune.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, et d'effacement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@ville-fleurylesaubrais.fr ou par courrier postal : 14 place de la Mairie, 45140 INGRÉ. Vous pouvez également faire une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.